

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**MAIRIE
DE
RANES**

61150 RANES

L'an deux mil vingt deux

Le vingt sept janvier à 20H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de :
Monsieur COUPRIT Pierre, Maire.

DATE DE CONVOCATION

21.01.2022

Etaient présents : COUPRIT Pierre (Maire)

RIGOUIN Yves – BROQUET Patrick – RIVARD Yvette – CAILLAUD Béatrice –
FONTELLAYE Alain – MALOIZEL Régis – VILLETTE Geneviève – ESNAULT
Magali – AMIARD Nicole –

DATE D’AFFICHAGE

03.02.2022

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : DELENTE Marie-Hélène (Procuration à COUPRIT Pierre)

DROT Sébastien (Procuration à MALOIZEL Régis)

SERAIS Géraldine (Procuration à MALOIZEL Régis)

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 13

Présents 10

Votants 13

Secrétaire : ESNAULT Magali

- 1) PLUI-H : Argentan Intercom va faire un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pour l'Habitat afin d'harmoniser les règles d'urbanisme sur l'ensemble de la CDC. Le Conseil Municipal a pris connaissance du projet et fait des propositions d'amélioration.
- 2) Travaux : Le conseil municipal a validé les devis de travaux suivants :
 - Alimenter le chauffage des logements du château ainsi que des coffres de protection pour un montant de 6 757,49 € TTC
 - Peinture au logement N° 8 du château pour un montant de 2 795,43 € TTC
 - Escalier avec rampe et garde du corps au local des employés communaux pour 5 688,00 € TTC
 - Mat d'éclairage du parking de la salle polyactivité pour 1 343,46 € TTC.
- 3) Tarifs : Le conseil municipal a validé les tarifs pour la salle d'animation multiculturelle pour 2022 et 2023.
- 4) Eglise : La réparation des cadrans de l'église et l'installation de grillage de protection contre les oiseaux vont coûter 3 865,44 € TTC.
- 5) MAM : Le conseil municipal a validé le devis de 3 828,00 € TTC du maître d'œuvre Archi-Triad pour la future Maison des Assistantes Maternelles.
- 6) OPAH : Dans le cadre des opérations avec l'OPAH, il a été décidé d'attribuer une subvention pour deux logements vacants par an, dans le cadre de travaux de rénovation éligibles aux aides de l'ANAH. L'aide de la commune sera de 2500 € par logement et abondée de la même somme par Argentan Intercom.
- 7) Enfouissement de réseaux : Le coût de l'enfouissement des réseaux aériens au lieu-dit « La Boussardière » s'élève à 26 476,45 € TTC pour la part communale.
- 8) Sécurisation du centre bourg : Pour sécuriser le carrefour de la rue du cimetière avec l'impasse du clos aux bœufs, et la rue des Escholiers, il est décidé de limiter à 30 km / heure la circulation sur cette partie de la rue de la Fée d'Argoues.
- 9) Marché : Un maraîcher et un vendeur de fruits de saison, œufs, confitures, . . . ont demandé l'autorisation de venir sur le marché le samedi matin. Le conseil municipal a donné son accord.